



N°11 / JUIN 2023

LA LETTRE D'INFORMATION SOLARZAC



NOUVEAU RAPPORT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE CONSULTATIF ET DE SUIVI D'ÉTUDES



À la suite de la première étape de la concertation publique qui s'est déroulée du 2 mai au 23 juillet 2019, Arkolia Énergies, maître d'ouvrage du projet SOLARZAC a pris la décision le 23 octobre 2019 de mettre en place un Conseil Scientifique Consultatif et de Suivi des Études (CSCSE) pour les années à venir afin d'approfondir les discussions autour de l'inscription du projet dans l'environnement local. Ce rapport, rendu par le CSCSE le 31 mai 2023, fait suite au rapport d'étape du 15 juillet 2021. Il formule quatre recommandations au maître d'ouvrage.

La première recommandation concerne **la modélisation énergétique et agro-pastorale** avec la mise en place de pratiques innovantes.

La deuxième porte sur **l'opportunité de concevoir un véritable projet de territoire, favorisant son développement et son attractivité**. Une démarche participative avec deux résonances, auprès des élus aux différentes échelles ainsi qu'auprès des populations locales.

La troisième concerne **le projet SOLARZAC comme un haut lieu** pour la transition énergétique, écologique et économique du territoire.

La dernière recommandation porte sur **l'ouverture à la participation citoyenne** en étudiant l'ouverture d'une partie du capital aux investissements des habitants du territoire.

Comme le souligne la Garante dans son dernier rapport, « *la priorité a été donnée au fait de construire un dispositif plus qualitatif que celui initialement prévu, plutôt que de miser sur la rapidité d'action* ». Le Conseil scientifique valide cette volonté d'actions concertées depuis l'origine du projet qui va dans le sens d'une meilleure acceptabilité sociale et politique.



UNE MISE À JOUR DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

Le cycle des études environnementales mené par le bureau d'études Abies sur le Domaine de Calmels a pris fin. Il a permis de recenser et de qualifier les enjeux sur la faune et la flore en présence sur le domaine. Les résultats servent de guide au maître d'ouvrage pour définir l'implantation future des panneaux dans le respect de la biodiversité.



LA PROCHAINE ÉTAPE DE LA CONCERTATION CONTINUE

La mise en œuvre de comités thématiques de suivi prolonge l'étape de concertation précédente tout en l'ouvrant davantage sur le Nord du territoire.

Il s'agit d'approfondir certaines questions évoquées précédemment ou d'en traiter de nouvelles à la lumière des résultats des dernières études conduites par le maître d'ouvrage.

Réunis en 3 sous-groupes thématiques, ces comités permettront de préciser les modalités concernant l'installation d'une activité agricole et pastorale sur le domaine, la cession du terrain aux collectivités, sa gestion et les usages ouverts au public et le développement économique du territoire induit par le projet.

Vous souhaitez prendre part à ces comités ?

Confirmez votre intérêt par email à contact@solarzac.fr ou par téléphone au **09 72 50 71 74**.

Les comités thématiques seront lancés début juillet. Nous reviendrons vers les participants afin de présenter les modalités précises des réunions de travail.